

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **1^{er} octobre 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

Lot 5 320 458

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.4 :

Accepter que la résidence projetée soit implantée parallèlement aux lignes latérales du lot 5 320 458 plutôt qu'à l'avenue Leblanc, et ce, tel que prescrit.

Donné à New Richmond
Ce 12^e jour de septembre 2018

Céline LeBlanc
Greffière